

54 Doudeauville Holdco

Société en commandite par actions à capital variable au capital de 37.000 euros

Siège social : 60 rue La Boétie, 75008 Paris

103 744 058 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DE CONCORDANCE DE VOLONTÉ DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ
AVEC LE VOTE DES ASSOCIÉS COMMANDITAIRES**

ÉTABLI PAR LE GÉRANT EN DATE DU 18 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
le dix-huit juin.

Le soussigné :

Monsieur Gaétan Chebrou, né le 13 février 1988 à Paris (75), de nationalité française, demeurant 11 bis rue d'Aguesseau, 75008 Paris,

agissant en sa qualité de gérant de la Société (le « **Gérant** »),

rappelle que les associés commanditaires de la Société ont adopté les décisions suivantes, par acte sous signature privée en date du 18 juin 2026 :

1. renonciation aux délais légaux et statutaires de remise des documents et de convocation préalable ;
2. modification des droits particuliers attachés aux ADP A ;
3. modification des droits particuliers attachés aux ADP B ;
4. examen et approbation de la refonte partielle des Statuts ; et
5. pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales de publicité,

rappelle que le seul et unique associé commandité de la Société s'est prononcé sur le même ordre du jour que les associés commanditaires, par acte sous signature privée en date du 18 juin 2026,

prend acte des décisions unanimes des associés commanditaires et de l'associé commandité telles qu'elles résultent des actes sous signature constatant leurs décisions,

constate la concordance de la volonté exprimée par l'associé commandité en date du 18 juin 2026 avec les décisions unanimes des associés commanditaires du 18 juin 2026,

prend acte en conséquence de l'opposabilité des décisions des associés commanditaires intervenues le 18 juin 2026 aux associés, à la Société et aux tiers conformément à l'article 13 des statuts de la Société.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant.

Le présent document est signé en un seul exemplaire numérique original via DocuSign, qui est en charge de la mise en œuvre de la solution de signature électronique avancée dans les conditions requises par les articles 1366 et 1367 du Code civil et par le décret d'application n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.

Le Gérant

Signé par :

1B35B520271E4EA...

Monsieur Gaétan Chebrou